

Beloukha®



**Solution de biocontrôle homologuée
pour la maîtrise des adventices
et la destruction des rejets**

Vigne - Arboriculture - Maraîchage - Traitements généraux



**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**

VIGNE



Désherbage toutes vignes -
Épamprage cultures installées

ARBORICULTURE



Cultures fruitières :
Désherbage cultures installées -
Suppression des rejets



En traitement dirigé
sur culture en place

MARAICHAGE



Entretien des inter-rangs
ou passe-pieds

Beloukha®



BIOCONTRÔLE



- Composition : 680 g/l acide pélargonique
- Formulation : EC (concentré émulsionnable)
- N° AMM : 2140255
- ZNT : 5 mètres
- Délai de rentrée : 24 heures
- IFT biocontrôle
- Dose homologuée : 16 l/ha
- Conditionnement : bidon 10 litres

Cultures cibles	Usages	Délais avant récolte (jours)	Nombre d'applications max/an
Cultures fruitières, cultures installées (plein champ uniquement)	Désherbage	3	2 avec un intervalle de 14 jours minimum
Cultures fruitières	Inhibition et suppression des rejets	1	2 avec un intervalle de 14 jours minimum
Traitements généraux : cultures installées (plein champ uniquement)	Désherbage	3	2 avec un intervalle de 5 jours minimum
Traitements généraux : interculture, jachères et destruction de culture (plein champ uniquement)	Désherbage	-	2 avec un intervalle de 7 jours minimum
Vigne (+ de 4 ans)	Désherbage	1	2
Vigne (+ de 4 ans)	Épamprage *	1	3
Pépinière et jeune vigne (plein champ uniquement)	Désherbage	3	2 avec un intervalle de 5 jours minimum
Porte-graines	Dessiccation	-	2 avec un intervalle de 5 jours minimum

* Efficace sur jeunes pampres. Le niveau d'efficacité décroît avec l'augmentation de la taille des pampres

Beloukha est également homologué pour le défanage de la pomme de terre, la dessiccation du soja et l'ébourgeonnage du tabac.

Beloukha[®] Les principales règles d'usage



1 Cibler des adventices jeunes



2 Des conditions météorologiques favorables :

- Temps ensoleillé sans couvert nuageux pendant et durant 2 heures après l'application
- Température de 15°C minimum

3 Préparation de la bouillie :

- Volume d'eau : 200 à 300 l/ha (T° eau > 8°C)
- Dose 16 l/ha
- Maintenir l'agitation durant l'application

4 Qualité de pulvérisation :

- Buses à fente classique favorisant le nombre d'impacts maximum



20 min après application



3h48 min après application



[Pour visionner la vidéo intégrale, cliquez ici](#)

Beloukha® Les points forts



Biocontrôle

1^{er} produit de biocontrôle utilisable sur vigne, cultures légumières et cultures fruitières pour la **maîtrise des adventices** (graminées et dicotylédones jeunes) et la **suppression des rejets** en arboriculture et sur vigne.

Origine végétale

L'acide pélargonique est **naturellement présent** sur les plantes.

Produit de contact strict

Beloukha a une **action mécanique** vis-à-vis des adventices, il ne présente **pas de risque de résistance**.

Rapidité d'action

Effet choc visible en 2 heures.

Biodégradabilité en 2 jours

Limite les résidus dans le sol.

Contactez votre technico-commercial PERRET pour de plus amples renseignements.

Mentions légales

Beloukha (AMM 2140255) 680 g/l acide pélargonique, formulation EC. Marque déposée Belchim Crop Protection NV. Détenteur homologation : Jade. P264 Se laver soigneusement les mains après manipulation. P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage. P302+P352 en cas de contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau et au savon. P305+P351+P338+P310 en cas de contact avec les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Spe2 Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit après BBCH77 pour les usages sur vigne ; Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit sur plus de 2/3 de la surface traitée pour les usages sur cultures fruitières. Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45% et ne pas appliquer ce produit de novembre à février pour les usages "Traitements généraux, désherbage, interculture, jachères et destruction de culture" , "inhibition et suppression des rejets" et "dessiccation des porte-graines". Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une ZNT de 5m par rapport aux points d'eau Spe8 Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas utiliser en présence d'abeilles et autres pollinisateurs, ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi, consultez l'étiquette ou www.phytodata.com.

Danger.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

EUH401 Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.



Distribué par Belchim Crop Protection, 3 allée des Chevreuils 69380 Lissieu. Tél. 04 78 83 40 66. www.belchim.fr.
grément NC00838 Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. Mai21

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**